



COMMUNE DE SAVIESE

Conseil communal

NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 6 décembre 2017

Considérant la recommandation du Surveillant des prix, le Conseil communal maintient les limites inférieures des taxes sur les déchets de l'annexe 3, en précisant que :

- la limite inférieure du montant multiplié par le facteur d'équivalence utilisé pour le calcul de la taxe de base des ménages soit fixée à 20 francs, au maximum, et
- la limite inférieure du montant multiplié par le facteur d'équivalence utilisé pour le calcul de la taxe de base pour les entreprises soit fixée à 20 francs, au maximum.

Le Conseil communal a adjugé aux compagnies Zürich et Helvétia la couverture d'assurance pour les objets d'art.

Le Conseil communal a validé les projets de courriers tels que préparés en mentionnant que le Conseil communal interdit d'utiliser et de résider dans le chalet, respectivement d'accéder à la parcelle, à compter de la fermeture de la route du Sanetsch par l'Etat du Valais jusqu'à son ouverture également par l'Etat du Valais. Ces courriers portent sur la saison 2017-2018, en attendant la mise en vigueur de la nouvelle carte des dangers.

Pour l'aménagement du chemin piétonnier qui relie la place de parc à l'intérieur du village de Chandolin et la route de Vuisse, le Conseil communal a décidé l'achat d'une bande de terrain de 36 m² (24 * 1.50) à détacher de la parcelle de M. Daniel Reynard.

Le Conseil communal a adjugé au bureau Azur Roux & Rudaz sàrl, l'analyse et l'établissement du dossier de mise à l'enquête pour la modification partielle du PAZ liée à la zone de constructions et d'installations publiques B, travaux publics au Bouillet.

Le Conseil communal a adjugé au bureau d'architecture Jérôme Luyet les phases d'études et de réalisation d'un couvert à l'entrée rez-inférieur des salles de gymnastique de Moréchon 1.

Le Conseil communal a défini le périmètre du concours qui sera lancé en 2018 pour le réaménagement de la traversée de Roumaz et de St-Germain.

Le nouveau règlement du personnel de la Municipalité de Savièse a été adopté par le Conseil communal. Il entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2018.